

Mars 2021

Session de printemps 2021 des Chambres fédérales - priorités de constructionromande

SUPPLEMENT AU DOCUMENT DE SESSION PUBLIE EN FEVRIER 2021

**Conseil des Etats**

**21.3023 Mo. CdF-CE. Ne pas priver la Confédération et l'économie de projets porteurs et rentables en stoppant les chantiers immobiliers des CFF**

La motion 21.3023 fait suite à l'annonce par les CFF en janvier 2021 de la suspension de nombreux projets immobiliers. A l'appui de cette décision, les CFF ont invoqué une situation financière difficile et la nécessité de respecter le taux de couverture de la dette exigé par la Confédération. La réduction des investissements s'élevait à environ 700 millions de francs pour les années 2021 à 2025.

Au-delà de son impact négatif sur l'activité économique, cette décision aurait eu de graves répercussions dans de nombreux domaines. Les projets concernés doivent en effet contribuer à lutter contre la crise aiguë affectant le marché du logement en Suisse, qui plus est dans les régions urbaines du Plateau, et répondre au besoin en infrastructures. La décision des CFF a suscité de fortes réactions à travers le pays et les CFF ont annoncé à la fin du mois de février revenir partiellement sur leur décision. Certains projets peuvent donc être poursuivis comme prévu initialement.

Ceci étant, une trentaine d'autres projets sont encore en phase de réexamen et leur sort dépend des discussions futures entre les CFF et la Confédération. La poursuite de l'ensemble de ces projets selon leur calendrier initial doit être considérée comme une priorité. Au-delà d'une péjoration de la situation économique, le gel de ces investissements se traduirait par une aggravation à terme des tensions sur le marché du logement.

Les maîtres d'ouvrage publics doivent assumer leurs responsabilités dans la lutte contre les conséquences de la crise du coronavirus sur l'activité économique et l'emploi, dans une perspective anticyclique. Les entreprises de la construction ont confirmé de réitérées reprises qu'elles étaient en mesure de répondre à la demande et de jouer leur rôle dans cette optique, mais à la condition que les investissements publics, notamment, ne soient pas revus à la baisse ou suspendus.

constructionromande appelle donc à l'adoption de la motion 21.3023. Les autorités fédérales doivent fermement s'engager pour la poursuite des projets concernés et, plus généralement, pour une politique d'investissement répondant aux besoins de la société et permettant d'amoinrir le choc économique de la crise actuelle.

La prise de position de l'association nationale constructionsuisse est jointe en annexe.

**Position de constructionromande** : [adoption](#)

**Pour plus d'information :**

**Nicolas Rufener, directeur**

022 339 90 00 - 078 754 48 57 - [rufener@fmb-ge.ch](mailto:rufener@fmb-ge.ch)

[www.constructionromande.ch](http://www.constructionromande.ch)

**constructionromande est une association intercantonale fondée en 2016 pour défendre les intérêts de l'industrie romande de la construction. Elle est affiliée à constructionsuisse dont elle diffuse les idées et les valeurs en Suisse romande.**

**constructionromande fédère une dizaine d'associations romandes de branche et d'associations interprofessionnelles cantonales du Gros œuvre, du Second œuvre, des métiers techniques du bâtiment, des mandataires et des fournisseurs de la construction. Elle constitue de ce fait un interlocuteur privilégié et représentatif auprès des politiciens et des médias pour toutes les questions se rapportant à l'industrie romande de la construction.**

A l'attention des Députées et Députés au Conseil des Etats

Expéditeur  
constructionsuisse  
Weinbergstrasse 55  
8006 Zürich

Adoption de la motion 21.3023 « Ne pas priver la Confédération et l'économie de projets porteurs et rentables en stoppant les chantiers immobiliers des CFF », déposée par la Commission des finances du Conseil des Etats

Date  
04.03.2021

Mesdames les Députées au Conseil des Etats,  
Messieurs les Députés au Conseil des Etats,

Nous nous permettons par la présente d'attirer votre attention sur la motion 21.3023 « Ne pas priver la Confédération et l'économie de projets porteurs et rentables en stoppant les chantiers immobiliers des CFF », déposée par la Commission des finances du Conseil des Etats et sur laquelle votre Conseil est appelé à se prononcer en date du 16 mars courant. L'importance de cette motion n'étant nullement diminuée par les récentes annonces des CFF en faveur de la poursuite de plusieurs projets immobiliers, nous en recommandons l'adoption.

constructionsuisse accueille favorablement la décision des CFF, communiquée à la fin du mois de février, de poursuivre sans interruption plusieurs projets immobiliers prêts à être construits et importants pour les communes et les régions. Il s'agit là d'un signal important pour l'économie, mais également une réponse claire à la crise immobilière et aux besoins en infrastructures. En ce sens, la proposition de la Commission des finances de relever temporairement le plafond d'endettement des CFF pour assurer le financement de leurs chantiers immobiliers ouvre la voie à des discussions de fond, dans l'optique de la poursuite de la planification et de la réalisation d'autres projets potentiellement suspendus aujourd'hui.

L'industrie suisse de la construction a démontré dès le printemps 2020 qu'elle était en mesure d'assurer, de manière responsable, son rôle de pilier important de l'économie suisse, ceci à condition notamment que les maîtres d'ouvrage publics à tous les niveaux institutionnels assument leurs responsabilités en assurant la poursuite des projets de construction planifiés. L'industrie de la construction peut ainsi contribuer à l'effort visant à atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire, assurer des places de travail et consolider la prospérité générale. Dans la majorité des cantons, l'industrie de la construction représente ainsi environ 9% du PIB et compte parmi les cinq branches les plus importantes en termes d'emplois.

Représentant l'ensemble des secteurs de la construction (planification, gros œuvre, second œuvre, techniques du bâtiment, production et négoce), constructionsuisse avait d'ores et déjà fait part au Conseil fédéral de sa préoccupation quant aux programmes d'économies annoncés par les CFF et le domaine des écoles polytechniques fédérales au début du mois de février. A ce titre, constructionsuisse réitère son appel aux maîtres d'ouvrage publics, les invitant à renoncer à des coupes dans les investissements et à assurer la continuation de la planification et de la réalisation des projets.

Tout en vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Députées au Conseil des Etats, Messieurs les Députés au Conseil des Etats, l'expression de notre considération distinguée.  
constructionsuisse



Hans Wicki,  
Président  
Conseil des Etats



Cristina Schaffner  
Directrice